

# Protection des abeilles : la municipalité récompensée

**BELLEY** Alors que les abeilles disparaissent, la ville a obtenu le label APICité.

« J'aime l'abeille », voilà le type d'inscription qui pourrait fleurir sur des panneaux aux entrées de la ville de Belley. La raison ? Fin 2017, Philibert Marquis, conseiller municipal est allé chercher à Paris le label Apicité, assorti d'une abeille, sur une échelle de trois abeilles, décerné par l'Union Nationale des Apiculteurs Français (UNAF), syndicat professionnel national de l'apiculture créé en 1945. Ce label comporte plusieurs niveaux correspondant à l'implication de la commune dans cette démarche, constatée en fonction des critères déterminés par le règlement du label : Une abeille équivaut à une démarche reconnue « J'aime l'abeille », deux abeilles valent une démarche remarquable « J'aime et je protège l'abeille », et trois abeilles correspondent à une démarche exemplaire « J'aime, je protège et je défends l'abeille ». Équivalent au concours des villes et villages fleuris, avec Châtillon-sur-Chalaronne, qui a le label deux abeilles depuis 2016, Belley est l'une des seules communes de l'Ain à l'avoir obtenu.

## UN LABEL VALABLE DEUX ANS

Comment la ville bugiste l'a obtenu ? Sur le site de l'UNAF, il est indiqué que « la ville de Belley a toujours été sensible à son environnement : fauchage raisonné, arrêt des produits phytosanitaires, désherbage manuel, installation de nichoirs pour les mésanges afin de lutter contre la pyrale du buis... sa démarche s'inscrit dans la durée. Pour Belley, (...), c'est un véritable positionnement par rapport à un référentiel de protection de la biodiversité, des abeilles et des pollinisateurs sauvages ». Aux



Aux jardins des Brigades Vertes, on se félicite de l'obtention de ce label. Photo : Denis Chervaux

Brigades Vertes à Belley, structure d'insertion par l'activité économique, on se félicite de l'obtention de ce label, surtout William Borel, 40 ans, apiculteur bénévole depuis trois ans. Dans cette association, grâce aux 25 ruches réparties aux jardins, à Coron, et au siège de la Compagnie Nationale du Rhône, on produit du « Miel du Bugey », du miel toutes fleurs. William, qui devrait démarrer la récolte cette semaine, affirme : « C'est très bien que les politiques se penchent sur la protection des abeilles, les mentalités changent. La nature ne sera pas plus belle, mais au moins, elle sera plus propre. Il faut que les habitudes changent, mais pas seulement au sein des élus, chez les particuliers aussi. Pas besoin de tondre dès que l'herbe du jardin ne ressemble plus à du gazon. Pas besoin non plus de vider une bouteille de désherbant dans son potager. Ce qui serait bien, ce serait que chacun laisse une partie de son terrain en jachère, en laissant pousser les herbes et les fleurs, pour un meilleur environnement et une plus grande biodiversité. Parce qu'une abeille ne produit pas que du miel, c'est aussi, et on a tendance à l'oublier, un insecte pollinisateur important et un maillon de la chaîne alimentaire important. Sans elle, la nature ne serait plus multicolore, mais uniquement verte, les fleurs qu'on connaît n'existeraient plus. Bref, ce serait un monde triste, mais aussi de famine pour l'ensemble de la planète ». Aux

Bridages Vertes, les abeilles vont prendre de plus en plus de place sur le territoire belleyens, puisqu'une quinzaine de ruches supplémentaires sont attendues dans les prochains mois. Après l'obtention de ce label, lors du conseil municipal de Belley lundi 2 juillet, il a été présenté et validé une convention de labellisation APICité avec l'UNAF. L'objet de la convention détermine les obligations réciproques, l'engagement de l'UNAF et l'engagement de la Commune, ainsi que le montant annuel de la redevance de labellisation établi à 500 €. Dans cette convention établie pour une durée de deux ans, et prenant effet l'année de remise du label, soit l'année 2017, la commune de Belley s'engage à poursuivre et améliorer sa démarche en faveur des pollinisateurs, communiquer sur le label APICité et distribuer les instruments de communication dédiés. Elle est également invitée à mettre en place des panneaux à l'entrée de la commune, établis selon la charte graphique nationale APICité valorisant sa labellisation, et à intégrer autant que faire se peut le visuel du label sur les documents officiels de la commune. La convention sera renouvelée grâce à un questionnaire remis trois mois avant le terme de la labellisation. Ensuite, le comité de labellisation décidera le maintien à l'identique ou le changement du nombre d'abeilles décernées.

Denis Chervaux



Telle pourrait être la mention apparaissant sur des panneaux à l'entrée de la commune. Photo : DR